

Commune de Passy
COMPTE RENDU
Conseil municipal - 11 juillet 2013

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Admissions en non-valeur- Budget Eau
- 2 ▪ Avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs 2012 (IRL)
- 3 ▪ Aliénation des parcelles bâties cadastrées section I n° 1567 - 1568 - 2721 et 2727 situées à la Motte
- 4 ▪ Aliénation des parcelles communales ZC 162 et 170 situées dans la zone industrielle « les Egratz » au profit de la Société Civile Immobilière DORAN
- 5 ▪ Aliénation des parcelles communales ZC 164 et 174 situées dans la zone industrielle « les Egratz » au profit de l'entreprise de menuiserie et charpente SARL CDC
- 6 ▪ Constitution de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées aux hameaux « les Julliards », « Hauteville » et « Grand Essert »
- 7 ▪ Aliénation du chalet de Montcoutant (parcelle E 781) sur la base d'un cahier des charges et nomination d'une commission ad hoc pour choisir l'acquéreur
- 8 ▪ SYANE - opération Commune de Passy « Combe fleurie »
- 9 ▪ Délégation du Maire donnée à M. Sébastien Benkida-Oudin en sa qualité de porteur de la licence d'entrepreneur de spectacles
- 10 ▪ Convention entre les Communes de Saint-Gervais-les-Bains et Passy concernant l'acquisition d'un équipement de projection numérique

1/ Admissions en non-valeur - Budget Eau

Michel Colliquet fait part au conseil municipal des demandes d'admission en non-valeur présentées par la perception de Saint-Gervais concernant des factures d'eau restées impayées en dépit des diligences entreprises. Quatre factures, représentant en tout 12 000 €, sont en effet irrécouvrables, soit que le Tribunal ait déjà prononcé la clôture des sociétés pour insuffisance d'actif, soit que la commission de surendettement préconise l'annulation de la dette.

Il conviendra par conséquent de procéder à l'admission en non-valeur de ces dettes mais au titre du budget 2013, seule la dette d'un usager représentant 377, 16 € pourra être annulée. Pour le reste il sera proposé au Conseil Municipal de procéder préalablement à une modification du budget ou de reporter la décision au budget 2014.

Mme Anne-Marie Berlioux et M. Hervé Bosson demandent des précisions sur la nature des dettes et sur les usagers avant que le rapporteur invite l'assemblée municipale à voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de la dette de 377,16 €.

2/ Avis sur le montant de l'indemnité représentative logement des instituteurs 2012 (IRL)

Michel Colliquet indique au conseil municipal qu'il convient, à la demande de l'Administration de l'Etat, d'émettre un avis sur le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs dont le montant de base est fixé à 2 246.40 € pour une année. Nadine Cantele informe le conseil que 3 instituteurs sont éventuellement susceptibles d'être concernés à Passy.

Cette question n'appelle pas de débat et le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3/ Aliénation des parcelles bâties cadastrées section I n° 1567 - 1568 - 2721 et 2727 situées à la Motte

Stéphane Pangalos rapporte au conseil municipal le projet de vente de la maison forestière sise à La Motte.

Gilbert Perrin exprime ses plus vifs regrets sur la méthode car aucune réflexion globale n'a été engagée et propose, pour l'exemple, des solutions alternatives telles que l'aménagement d'un logement d'urgence ou encore la mise à disposition du bâtiment à un opérateur social, pour rénovation. Il rappelle que l'EPF pourrait être partenaire d'un tel projet.

Monsieur le Maire explique d'une part que la rénovation du bâtiment est nécessaire et assez urgente, que la commune n'a pas un réel intérêt à procéder elle-même à ces travaux, enfin il lui semble que l'EPF n'est partenaire des collectivités que pour la constitution de réserves foncières mais pas pour des ventes.

Invité à se prononcer le conseil Municipal approuve à l'unanimité moins une abstention l'engagement de la procédure de cession.

4/ Aliénation des parcelles communales ZC 162 et 170 situées dans la zone industrielle « les Egratz » au profit de la Société Civile Immobilière DORAN

Stéphane Pangalos rapporte au conseil municipal le projet de cession des parcelles ZC 162 et 170 situées dans la zone industrielle des Egratz pour l'installation d'une entreprise de déménagement.

Gilbert Perrin observe que la commune vend les dernières parcelles de la zone des Egratz et regrette avec Hervé Bosson que ce ne soit pas au profit d'une entreprise de production. Il lui apparaît cependant que l'activité déménagement et garde meuble présente un réel intérêt pour le développement et l'offre de service sur la commune de Passy.

Il demande qu'un bilan de la zone soit présenté au conseil d'autant que le prix du foncier lui apparaît trop bas.

Philippe Beghein désapprouve les conditions de cette vente qui n'apporte pas de plus-value à la commune en terme d'emploi et qui finalement gèle un foncier, déjà rare, au détriment de l'activité de production artisanale.

Stéphane Pangalos répond globalement en précisant que le prix est fixé par les Service des Domaines et qu'il a déjà beaucoup évolué à la hausse même s'il reste encore abordable en effet. Il précise par ailleurs que la taille des parcelles (trop petites) ne permet plus aujourd'hui l'accueil d'entreprises de production. A cet égard il note d'ailleurs que nous n'avons pas de demande ni d'arbitrage à effectuer et cela depuis une dizaine d'années environ.

Monsieur le Maire observe que les entreprises installées dans la zone emploient généralement peu de salariés.

*Stéphane Pangalos demande au conseil municipal de bien vouloir voter :
Sont enregistrés : 7 abstentions - 1 contre - 23 pour*

5/ Aliénation des parcelles communales ZC 164 et 174 situées dans la zone industrielle « les Egratz » au profit de l'entreprise de SARL CDC

Stéphane Pangalos indique au conseil municipal qu'il s'agit de la dernière parcelle qui sera vendue dans la zone d'activité des Egratz. L'aliénation se fera au profit d'une entreprise locale de menuiserie charpente qui souhaite se développer et travailler dans de meilleurs conditions.

Cette question débattue sur le fond lors de la délibération précédente n'appelle pas de commentaire supplémentaire et le conseil municipal, invité à délibérer, approuve à l'unanimité le projet de cession.

6/ Constitution de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées aux hameaux « les Julliards », « Hauteville » et « Grand Essert »

Stéphane Pangalos indique au conseil municipal qu'il convient de procéder à plusieurs régularisations de servitudes de passage dont il communique la liste intégrale.

Cette question n'appelle pas de commentaire particulier et le conseil municipal, invité à délibérer, approuve à l'unanimité les projets de servitudes.

7/ Aliénation du chalet de Montcoutant (parcelle E 781) sur la base d'un cahier des charges et nomination d'une commission ad hoc pour choisir l'acquéreur

Stéphane Pangalos indique au conseil municipal que la vente du chalet de Montcoutant a fait l'objet d'un débat en commission d'urbanisme au terme duquel deux options ont été retenues. Ainsi le cahier des charges prévoit la vente du chalet ou la mise à bail avec droit réel.

La commission d'attribution choisira parmi les offres celle qui apportera les meilleures garanties de rénovation dans le respect du site.

Gilbert Perrin fait observer que la réhabilitation relèvera automatiquement de la réglementation « chalet d'alpage » et sera par conséquent contrôlée par la Commission des sites.

Hervé Bosson indique sa préférence pour un bail emphytéotique, tandis que François Buttoudin indique qu'il votera contre cette vente car le prix sera trop faible au regard des contraintes qui résulteront de la vente (accès, déplacement du chemin...). Par ailleurs M. Buttoudin demande à participer à la commission d'attribution.

Invité à délibérer le conseil municipal approuve à l'unanimité, moins une voix contre, le projet de vente de chalet de Montcoutant.

8/ SYANE opération Commune de Passy "Combe Fleurie"

Jean-Paul Pascal présente l'opération sous maîtrise d'ouvrage SYANE relatif à l'aménagement de la Combe Fleurie et précise que les travaux s'élèvent à 53 398 € dont 32 858 € à la charge de la commune.

Anne-Marie Berlioux demande quelle est la nature des travaux projetés. M. Pascal indique qu'il s'agit de l'enfouissement du réseau et de la rénovation de l'éclairage public afin d'achever les travaux entrepris l'année dernière.

Invité à délibérer le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité

9/ Délégation du Maire donnée à M. Sébastien Benkida-Oudin en sa qualité de porteur de la licence d'entrepreneur de spectacles

Gisèle Berger rappelle au conseil municipal que la commune organise désormais sa saison culturelle moyennant quoi il est nécessaire de solliciter auprès de la DRAC une licence d'entrepreneur de spectacle, dont le titulaire sera M. Sébastien Benkida Oudin.

Invité à délibérer le conseil municipal approuve cette question à l'unanimité.

10/ Convention entre les Communes de Saint-Gervais-les-Bains et Passy concernant l'acquisition d'un équipement de projection numérique

Michel Colliquet rappelle au conseil municipal que la numérisation de la salle de cinéma du Plateau est absolument nécessaire pour maintenir les projections et la programmation. Compte tenu du coût de cette opération, il a été recherché un partenariat avec la commune de Saint-Gervais qui a accepté la mutualisation du matériel de diffusion. Celui-ci sera donc acheté en commun avec la commune de Saint Gervais, puis géré par le biais d'une convention tripartite incluant le CDPC.

Inscrit au budget 2013, l'investissement (y compris sonorisation) est évalué à 55 000 € H.T.

Monsieur le Maire tient à préciser que la commune marque ainsi et une fois encore son intérêt pour le cinéma du Plateau qui constitue un bien commun à la disposition de tous.

Invité à délibérer le conseil municipal approuve cette question à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Gilbert Perrin a posé deux questions écrites concernant

L'avenir de la Poste à Chedde - Il s'élève et proteste contre le projet des nouveaux horaires d'ouverture au public qui conduit à une réduction de l'amplitude d'ouverture qui en elle-même laisse présager la fermeture du bureau. Il demande un vœu du conseil à ce sujet.

M. le Maire précise qu'il a reçu les représentants de la Poste avec lesquels il a déjà négocié une ouverture quotidienne (ce qui n'est pas le cas actuellement) et le maintien de l'activité à Chedde et au Plateau.

Les travaux Quechua - La situation devient préoccupante et beaucoup craignent une friche à l'entrée de Passy. Il demande que le conseil municipal et la population soit informé de la destinée du site.

Monsieur le Maire assure et rassure Gilbert Perrin car il est resté en contact permanent avec les responsables du site de Quechua qui annoncent une reprise des travaux avant la fin de l'année et le maintien du projet à Passy.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

51/13 Marché impression et régie publicitaire – lot 1 impression supports et correspondance et éditions de la Mairie de Passy / signature d'un avenant n° 1

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le Dauphine Libéré dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de services « marché impression et régie publicitaire »

Un avenant de prolongation du marché jusqu'au 30 novembre 2013 est signé avec la Société Imprimerie Nouvelle.

Le nouveau montant maximum du marché est de 34 500 € H.T. (augmentation de 15 %), soit un montant de l'avenant de 4 500 € H.T.

- 52/13 Prestation de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy : lot 3 entretien du FJEP – signature d'un avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « prestations de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy lot 3 entretien du FJEP.
Un avenant d'un montant de 816,38 € H.T. est signé avec la société SRP Polyservices, pour le nettoyage des vitres du FJEP.
Le nouveau montant maximum du marché est de 17 021,06 H.T. (augmentation de 5,04 %).
- 53/13 Modification de la régie mixte foyer « le Passyflo »**
Il est créé une ouverture de compte DFT.
Modification de l'article 9 de la décision 130/12 du 20/09/12 : le règlement des dépenses se fera en numéraire et chèque bancaire.
- 54/13 Travaux d'entretien paysager des abords de certains établissements de la Commune de Passy : lot 2 autres sites paysagers – signature d'un avenant de transfert de marché**
Suite à la création de la « SARL Chatron Michaud Paysage », l'exécution du marché en cours « travaux d'entretien paysager des abords de certains établissements de la Commune de Passy, lot 2 » est transférée à « SARL Chatron Michaud Paysage ».
- 55/13 Travaux d'entretien paysager de certaines zones scolaires plus annexes de la Commune de Passy – avenant de transfert du marché**
Suite à la création de la « SARL Chatron Michaud Paysage », l'exécution du marché en cours « Travaux d'entretien paysager de certaines zones scolaires + annexes de la Commune de Passy » est transférée à la « SARL Chatron Michaud Paysage ».
- 56/13 40 ans de sculpture contemporaine – assurance concernant l'exposition « SEMSER » été 2013**
Un contrat est conclu avec le Cabinet RIGO, AXA Assurances, ayant pour objet la couverture des risques liés à l'exposition de peintures, sculptures et photos (Centre Culturel Municipal) de l'artiste Charles Semser dans le cadre des 40 ans de Sculpture Contemporaine
Période du 30 mai au 3 septembre 2013.
- 57/13 Création d'une station de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye : travaux de maçonnerie**
Un avis d'appel public à la concurrence a été émis sur les panneaux d'affichage de la Mairie de Passy dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de travaux « création d'une station de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye, travaux de maçonnerie » pour un montant de 36 244,36 € H.T.
- 58/13 Tarifs de l'accueil périscolaire pour la période scolaire 2013/2014**
Actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire « Graines de Malice » au Plateau d'Assy et « Touchatout » à Chedde, pour la période scolaire 2013/2014.
Date d'effet : 3 septembre 2013
- 59/13 Tarifs de l'accueil de loisirs, pour la période scolaire 2013/2014**
Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs pour les structures « Graines de Malice » au Plateau d'Assy et « Touchatout » à Chedde
Date d'effet : 2 septembre 2013
- 60/13 Tarifs des services de restauration scolaire de la Commune de Passy 2013/2014**
Actualisation des tarifs de la restauration scolaire pour la période scolaire 2013/2014
Date d'effet : 2 septembre 2013
- 61/13 Tarifs communaux – parkings de la Plage et des Granges de la Base de Loisirs des Iles 2013**
Fixation des tarifs d'utilisation du parking « de la Plage » et du parking « des Granges » de la Base de Loisirs des Iles, pour la saison d'été 2013, du samedi 29 juin au dimanche 1^{er} septembre 2013.

- 62/13 Occupation du domaine public communal pour l'exploitation d'un équipement ludo-sportif « accro-branches » à Plaine-Joux**
Autorisation d'occupation des parcelles section B n° 21 et 1650 « le Plan de la Gouille » à titre précaire et révocable, pour l'exploitation d'un équipement ludique sportif : accro-branches.
Redevance fixe de 650 € H.T., actualisable chaque année
Redevance variable par année équivalente à 3% du chiffre d'affaire H.T. réalisé
Durée de la convention : 5 ans.
- 63/13 Contrat de maintenance « flot bleu »**
Conclusion d'un contrat de maintenance sur la borne « flot bleu » avec la société SAS Quantum Système, installatrice du dispositif.
Montant de la prestation : 675 € H.T.
Durée de la convention : 3 ans, à compter du 27 mai 2013
- 65/13 Travaux de rénovation des façades de l'église Saint-Pierre et Paul de Passy**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « MachéOnLine » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux de « rénovation des façades de l'église Saint-Pierre et Paul de la Commune de Passy »
Mondial Façades SARL 73100 Grésy sur Aix a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 18 693,32 € H.T.
- 66/13 Travaux d'extension d'une structure artificielle d'escalade existante (décision de rendre le marché infructueux)**
Un avis d'appel public a été envoyé dans le « BOAMP » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de « travaux d'extension d'une structure artificielle d'escalade existante ».
En l'absence d'offres pour la présente consultation, le marché est déclaré infructueux, une nouvelle consultation est relancée.
- 67/13 Fourniture et pose de glissières bois**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « MarchéOnLine » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux fourniture et pose de glissières bois.
AXIMUM ALPES 74150 Rumilly a été retenu pour l'exécution du marché de travaux « fourniture et pose de glissières bois »
Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, soit au total 48 mois, avec un montant de minimum 5 000 € HT par an, et un maximum de 65 000 € H.T. par an.
- 68/13 Fixation des tarifs des prestations fournies à la station de ski de Passy Plaine-Joux (saison d'hiver 2013/2014) - annule et remplace la décision n° 21/2013**
Cette décision annule et remplace la décision n° 21/2013, afin de tenir compte du changement de TVA à compter du 1^{er} janvier 2014.
- 69/13 Achat d'un fourgon 3 place d'occasion d'un PTAC de 3,5 tonnes pour les services techniques de la Commune de Passy**
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « achat d'un fourgon 3 places d'occasion au PTAC de 3,5 T pour les services techniques de la Commune de Passy ».
APF BYMYCAR Sallanches / Cluses 74300 Cluses a été retenu pour ce marché de fourniture, pour un montant de 27 675,03 € TTC.
Le montant de reprise sera de 1 794 € TTC.

- 70/13 Achat d'un véhicule 4 x 4 de déneigement et d'entretien de la voirie pour les services techniques de la Commune de Passy**
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « le Dauphiné Libéré » et sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « achat d'un véhicule 4 x 4 de déneigement et d'entretien de la voirie pour les services techniques de la Commune de Passy »
DAUPHINE POIDS LOURDS 38523 Saint-Egreve a été retenue pour ce marché de fourniture, d'un montant de 165 646 € TTC.
Le montant des deux reprises sera d'un total de 20 000 € TTC
- 71/13 Occupation du domaine public communal pour une activité de promenade équestre à la base de loisirs des Iles de Passy**
Autorisation d'occupation d'un emplacement aux abords du lac de Passy est accordée à M. Quoniam Gérald, en vue d'organiser des promenades équestres pour la saison d'été 2013 du 1^{er} juin au 30 septembre.
Montant de la location annuelle : 10 % du CA hors taxes, avec un minimum de 500 € HT
- 72/13 Occupation du domaine public communal pour l'exploitation d'un équipement de type trampoline à la base de loisirs des îles de Passy**
Autorisation d'occupation de la parcelle communale section P n° 65 est accordée à M. Derby Yann, à titre précaire et révocable, pour l'exploitation d'un équipement de type trampoline.
Saison été 2013, du 15 juin au 31 août
Loyer annuel : redevance fixe de 500 € HT, et redevance variable HT équivalente à 5% du CA HT réalisé.
- 73/13 Fourniture et pose de 6 bornes et de 2 encodeuses pour l'accès aux pistes de la station de ski de Plaine-Joux**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « marchéOnLine » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de « fourniture et poste de 6 bornes et 2 encodeuses pour l'accès aux pistes de la station de ski de Plaine-Joux.
- 74/13 Contrat de logement 2013**
Attribution d'un logement communal Grande Rue Salvador Allende à Chedde.
Le logement est attribué à titre gratuit, la locataire ayant qualité d'institutrice.
Montant provisionnel mensuel des charges pour 2013 : 115,79 €
- 73/13 Aménagement d'un trottoir sur l'avenue Raffort Deruttet (RD 13) - Combe Fleurie lot 1 génie civil**
Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et « MarchéOnLine » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « aménagement d'un trottoir sur l'avenue Raffort Deruttet (RD 13) - Combe fleurie : lot 1 Génie Civil »